

Date de mise en ligne : 05 août 2026



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PCM 94078 24 00013 M01** du

Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) GEOVIVIA
 33 PLACE DES COROLLES - TOUR EUROPE
 92400 COURBEVOIE

En vue de la réalisation : modification de la façade Sud du bâtiment GEOTHERMIE par la non
réalisation de deux fenêtres

Sur un terrain sis 2 RUE CHARLES PEGUY
Cadastré AD29

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

05 AOUT 2026

Madame le Maire
Conseillère départementale

Kristel NIASME



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale
n° **PC 94078 24 00013 M01** du a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,